



Présentation de la démarche d'Atlas socio-culturel des rivières bretonnes

La Région Bretagne et l'association Eau et Rivières de Bretagne se sont engagées dans une démarche expérimentale visant à valoriser les cours d'eaux du territoire à travers la création d'Atlas des rivières bretonnes.

HISTORIQUE DU PROJET

Le projet de création d'un atlas socio-culturel des rivières bretonnes est né d'une double démarche interne à Eau & Rivières de Bretagne et au Conseil régional de Bretagne.

Les 50 ans de l'association de protection de la nature ont été l'occasion pour ses adhérents de s'interroger sur la vision que portent les sociétés occidentales sur leur environnement et plus particulièrement sur les cours d'eau. De ces interrogations et de cette rencontre est née la volonté de parler d'eau autrement que sous l'angle technique, en développant une approche socio-culturelle des problématiques environnementales. Parmi les solutions envisagées par l'association pour lier protection de l'environnement et approche sensible, l'idée de construire un Atlas d'une rivière de Bretagne a fait son chemin.

En parallèle, la Région Bretagne a impulsé un ensemble de réflexions sur les solidarités autour de l'eau et des milieux aquatiques en Bretagne dans le cadre de la mise en place de l'Assemblée bretonne de l'eau. Devant le constat qu'il est parfois difficile de mobiliser sur des enjeux liés à l'eau, enjeux traités de manière trop technique et cloisonnée, l'idée d'utiliser l'angle culturel pour créer des points d'accroche semble pertinente.

La rencontre entre ces deux réflexions a donc permis de lancer le projet d'atlas socio-culturel des rivières bretonnes et d'en tracer les premières lignes.

OBJECTIF DU PROJET

Cette démarche itérative vise à fédérer une communauté d'acteurs et d'habitants, à mutualiser les innombrables connaissances d'un territoire et à faire émerger un outil collaboratif pour accompagner les actions futures en faveur des rivières. Elle part du constat qu'on aborde souvent le sujet de l'eau par une approche technique mais que l'eau est également un élément qui lie les territoires entre eux, les personnes entre elles. Les rivières sont porteuses d'attachements et façonnent nos paysages. Ces paysages sont perçus et pratiqués par les riverains. Le travail s'appuie sur l'hypothèse que les attachements, les savoirs et les perceptions du territoire par les populations conditionne la manière dont elles vont se comporter et le modifier, vont en prendre soin.

C'est pour cela que la démarche d'atlas s'intéresse aussi bien au patrimoine naturel qu'au patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, car les deux contribuent à construire nos paysages et nos attachements.

La démarche est une application concrète des droits culturels, en ce sens qu'elle permet à chacun d'exprimer les attachements portés par chacun à la rivière et de les valoriser.

La démarche inclut ainsi une approche artistique participative des patrimoines pour mettre en valeur ces attachements et proposer une lecture sensible des rivières et plus globalement du territoire et en renouveler les modes de représentation.

L'ATLAS DU BELON

La démarche a été testée sur la rivière du Bélon dans le sud Finistère. Pour cela, le Conseil régional et Eau & Rivières de Bretagne se sont associés à Quimperlé Communauté et à la SCOP d'urbanisme culturel Cuesta. Entre juin et décembre 2021, plusieurs ateliers publics, des balades collectives et deux résidences artistiques ont permis de faire émerger cet Atlas du Bélon. Le résultat de ces premiers travaux est visible directement sur le site internet : <https://belon.atlas-rivieres.bzh/>.

Ce test a permis de confirmer les capacités mobilisatrices du projet auprès des citoyens, des élus, et des associations du territoire, qui se sont progressivement interrogés sur le devenir de leur rivière et sur la manière d'en prendre soin. Aujourd'hui, le site internet permet de continuer à recevoir des contributions sur les différentes thématiques explorées pendant la phase de concertation (faune, flore, histoire(s), langue bretonne, ...). La programmation pour 2022 étant, quant à elle, en cours de construction avec Quimperlé Communauté et les associations partenaires.



Cahier des charges pour le déploiement de nouveaux Atlas en Bretagne – AAP Eau et patrimoines

En préambule

La Bretagne compte 30 000 km de cours d'eau. Seules 32% des masses d'eau sont considérées en bon état écologique (au sens de la Directive Cadre sur l'eau).

Il y a un fort enjeu de reconquête des milieux aquatiques et de maintien en bon état des masses d'eau qui le sont déjà.

La mobilisation des acteurs pour porter des opérations de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est cruciale. C'est un sujet complexe qui allie questions techniques et sociétales.

Le projet d'Atlas des rivières de Bretagne peut constituer une clé pour tous les territoires qui souhaiteraient partager une autre vision de leurs cours d'eau et engager la mobilisation des acteurs. Les Atlas qui naîtront feront valoir la somme des attachements qui lie les populations à la nature.

Visée du document

Le document suivant présente les conditions à remplir pour la construction d'un Atlas d'une rivière bretonne. Le respect de ces conditions est nécessaire pour bénéficier d'un financement dans le cadre de l'appel à projets « Valorisation et restauration alliant patrimoines naturels et culturels » (sous réserve de l'instruction de l'ensemble des projets déposés et de la consommation de l'enveloppe financière dédiée à l'appel à projets). L'objectif est de garantir une cohérence des atlas à l'échelle régionale. Le cadre reste toutefois souple pour permettre à chaque territoire de construire son projet d'Atlas, au regard de ses spécificités locales.

1 - Le terrain :

Il existe de nombreuses échelles lorsque l'on parle d'eau : le territoire de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le bassin versant, le cours d'eau, ...

L'échelle d'intervention pour la réalisation d'un atlas est laissée à la libre définition par le porteur de projet. Mais la maille la plus fine ne pourra descendre en dessous de celle du cours d'eau. Il est important de considérer le cours d'eau de l'amont à l'aval afin de mettre en avant les solidarités qui peuvent exister entre ces deux zones.

Le temps nécessaire à la réalisation d'un atlas peut être conséquent. Aussi, la délimitation du territoire d'étude devra tenir compte des moyens disponibles et du calendrier fixé. En fonction de cela, le porteur de projet pourra choisir de traiter ou non les affluents du cours d'eau principal étudié. Les affluents feront alors l'objet de leur propre Atlas.

Dans le cas d'une rivière de grande taille (> 80 km), l'Atlas pourra concerner uniquement un tronçon. Dans ce cas, le choix du découpage devra être justifié par le porteur de projet et la démarche devra

comporter des actions d'information, voire d'implication de la population concernée par la rivière dans son entièreté.

Les Atlas s'intéressent aux patrimoines naturels et culturels (matériels et immatériels) qui bordent la rivière. Il n'existe pas de distance de référence vis-à-vis du cours d'eau et tout élément peut être intégré à la démarche du moment que cela vient servir les objectifs du projet (raviver les attachements à la rivière, mobiliser, esquisser, voire enclencher des projets de valorisation ou de restauration de la rivière...).

2 - Les thématiques

Un des objectifs de la démarche d'Atlas est d'explorer les patrimoines qu'ils soient naturels, mobiliers, bâtis, immatériels,... Les éléments inventoriés sur le site internet sont classifiés selon dix hashtags qui traduisent l'ensemble des thématiques abordées : Arts, Attachements, Ecologie, Culture et langues bretonnes, Faune, Flore, Histoire(s), Patrimoine, Sacré, Sciences et techniques.

Cette classification doit être respectée dans la construction des nouveaux atlas mais il est tout à fait envisageable : d'ajouter des thématiques ou de ne pas en traiter certaines selon les spécificités locales et tant que cela reste pertinent avec l'objectif de valorisation des patrimoines quels qu'ils soient.

3 - La gouvernance

L'Atlas du Bélon s'est basé sur un travail collectif avec de nombreux acteurs : Conseil Régional, Eau & Rivières de Bretagne, Cuesta, Quimperlé Communauté (élus et services), associations culturelles locales, acteurs économiques et habitants du territoire.

Au vu de l'envergure du projet et du nécessaire ancrage avec les politiques de l'eau (SAGE, GEMAPI), les Atlas devront être portés par une collectivité territoriale. Il est aussi demandé de mettre en place un co-portage ou un partenariat avec une ou plusieurs associations dans les domaines de l'environnement et de la culture. Dans tous les cas, les associations locales devront être associées à la démarche avant le dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets et la mixité des acteurs impliqués au sein du projet sera un point très attendu.

Il est aussi intéressant de mobiliser les mairies (élus et services) des différentes communes qui bordent le cours d'eau.

Le ou les porteurs de projet s'engagent aussi à échanger avec l'échelon régional :

- le Conseil régional, qui porte des réflexions sur le financement des territoires en bon état et anime des travaux sur la mobilisation des acteurs autour des milieux aquatiques dans le cadre de l'Assemblée bretonne de l'eau,
- Eau & Rivières de Bretagne, qui est un membre fondateur de la démarche d'atlas et qui peut d'ailleurs être sollicité localement pour la construction de nouveaux atlas,
- l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne, qui souhaite également développer une commission de travail sur l'eau et les patrimoines.

Ces échanges réguliers (sous la forme d'échanges téléphoniques et de quelques comités de pilotage) permettront d'articuler les démarches entre elles pour leur donner une bonne lisibilité.

4 - La co-construction et la participation

Les démarches d'Atlas doivent absolument être co-construites avec les associations locales et les habitants.

Dans un premier temps, les porteurs de projet devront organiser des **causeries** dans les différentes communes qui bordent la rivière. Les causeries sont des réunions publiques ouvertes à un public limité constitué d'élus, de représentants d'associations locales et de personnes ressources identifiées au préalable car disposant d'une connaissance particulière sur le cours d'eau. L'objectif de ces réunions est de collecter des données, partager des savoirs et échanger autour de la démarche. Il s'agit de dresser un portrait du fleuve, de lui donner une voix, un visage, une identité. Dans sa candidature à l'appel à projets, le porteur de projet devra faire une présentation générale de cette phase de concertation et de la manière dont il l'adapte à son territoire et aux acteurs en présence.

Lors de la construction de l'Atlas du Bélon, les causeries étaient composées de trois ateliers. Dans le premier, les participants devaient positionner un objet symbolisant leur attachement au Bélon sur un des 5 modes d'existences représentés en cercle (sciences & techniques, croyances, juridique, attachement, esthétique & représentation) et justifier ce choix chacun leur tour. Sur le second, les endroits connus/inconnus, privés/publics et accessibles/non accessibles ont été identifiés sur une carte de la source à la mer. L'idée était de compléter les connaissances au fur et à mesure des causeries dans les différentes communes. Enfin pour terminer, les participants ont été appelés à se mobiliser sur des actions dans le cadre du projet en proposant des sentiers de randonnées permettant d'explorer la rivière.

Après les causeries, la mise en place des **traversées** permet d'élargir la concertation. Il s'agit de balades à pied, à vélo, en paddle, en français, en breton pour explorer collectivement la rivière de l'amont à l'aval. Elles sont ouvertes au grand public, habitants du territoire comme touristes. Durant ces traversées, la cartopartie permet de procéder collectivement à un inventaire des différents patrimoines et à valoriser les connaissances et attachements des habitants et acteurs.

La cartopartie, empruntée au monde du numérique libre, consiste à parcourir le territoire en groupe et à s'arrêter lorsqu'on aperçoit un élément qu'on juge comme faisant partie du patrimoine du territoire (paysage, église, lavoir, son de la rivière, souvenir,...) et à le prendre en photo ou à l'enregistrer s'il s'agit d'un son. L'élément photographié ou enregistré est ensuite géolocalisé afin qu'il puisse apparaître sur la carte participative du site internet des Atlas.

Les traversées peuvent aussi donner lieu à des animations plus classiques comme des visites guidées ou commentées par exemple.

5 – Le site internet

Les porteurs de projet qui souhaiteraient initier un projet d'Atlas s'engagent à collaborer avec Eau& Rivière de Bretagne et l'Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne pour intégrer leurs travaux au site internet officiel.

L'atlas local de chaque porteur de projet bénéficiera d'une page Internet spécifique, pour laquelle il aura des droits d'administration. Cette page s'intègrera au portail des atlas bretons géré à l'échelle régionale.

6 – Charte graphique

Les porteurs de projets s'engagent à respecter la charte graphique propre aux Atlas, pour l'ensemble des supports produits : cartons d'invitation, plaquette de présentation, page Internet, ...

7 – Volet artistique

Dans le cadre de l'Atlas du Bélon, deux artistes ont été mobilisés grâce à la SCOP d'urbanisme culturel Cuesta. Les Fables du Bélon d'Alexis Fichet et les photographies de Sylvain Gouraud ont permis de proposer une lecture différente de la rivière à partir des histoires et des lieux clés remontés lors des réunions de concertation.

Les porteurs de projets sont encouragés à penser en amont l'intégration de ce volet artistique dans leur projet d'Atlas. Pour ce faire, ils pourront faire appel à des structures spécialisées qui proposent de travailler en coordination avec des artistes (dépenses éligibles dans le cadre de l'appel à projets). Toutes les disciplines artistiques peuvent être mobilisées. Cependant une cohérence artistique est recherchée par le choix d'artistes qui se mobilisent sur les enjeux sociétaux et environnementaux et sont reconnus comme tels et qui incluent une approche participative dans leur pratique.